

Bonjour,

Les citoyens du Québec, quasi unanimement réclament des modifications en profondeur de la loi sur la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Plusieurs sondages auprès des municipalités du Québec démontrent que les élus municipaux considèrent que la loi freine sérieusement le développement économique de leur territoire et les maires lors de congrées etc..tirent à boulets rouges contre cette loi qui ne favorise que l'agriculture industrielle au détriment de l'agriculture artisanale, et le dépeuplement du territoire municipal. On ne peut pas vivre en campagne , ou les cochons sont rois et maîtres.

occupation du territoire, c'est de permettre à tous les citoyens d'un pays de vivre ou il l'entend, dans le respect d'autrui et des lois de la nature

La protection du Territoire, c'est protéger la ruralité contre les assauts envahissants de toute nature en matière de pollution, de destruction des sols et des forêts et d'en conserver son intégralité dans le respect des droits des citoyens.

C'est pour ces raisons que le nom de Commission de Protection du Territoire Agricole soit changé pour La Commission pour l'Occupation et la Protection du Territoire Rural du Québec.

Nous aurons l'occasion de nous exprimer plus abondamment lors du dépôt des mémoires.

Merci

Pierre Laterrière, Producteur Forestier
et Consultant en Zonage Agricole
Les Eboulements